



Attention aux cendres chaudes!

Un rappel important doit être fait par rapport aux cendres chaudes, car malheureusement, chaque année, des incendies surviennent dans la région suite au mauvais entreposage de celles-ci.

En effet, les cendres peuvent rester chaudes pendant deux semaines, sans que cela ne paraisse. Elles doivent être placées en tout temps dans un contenant métallique muni d'un couvercle afin d'éviter l'entrée d'air et qui réanimerait les cendres. Le contenant métallique doit par la suite être placé à l'extérieur à au moins 5 mètres de tout bâtiment ou végétation. De la neige ou de l'eau pourrait être rajoutée sur le dessus des cendres pour refroidir le contenu.



Il est important de rappeler de ne jamais mettre la cendre dans les bacs de compost avant un minimum de deux semaines d'inutilisation.



De plus, elles ne doivent en aucun temps être laissées dans les résidences ou logements, car elles dégagent du monoxyde de carbone (gaz inodore et incolore) qui, en trop grande concentration peut causer des maux de tête, des nausées ou peut même entraîner la mort, si l'exposition au gaz était trop longue ou trop intense.

D'ailleurs, un détecteur de monoxyde de carbone doit être installé dans tout bâtiment où le chauffage principal ou secondaire est au bois, au granule, à l'huile, au gaz propane, au gaz naturel ou tout autre type de chauffage à combustion. Il en va de même si vous avez un garage annexé à la maison. Le détecteur doit être installé près des chambres à coucher.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre service incendie ou le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

Jonathan Garceau
Coordonnateur en sécurité incendie